

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1116

présenté par

M. Bouillon, M. Le Foll, M. Garot et M. Saulignac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.